



Crédit de consommation octroyer alors que je n'ai rien demandé

Par **zayan**, le **10/03/2011** à **20:26**

Bonjour,

je suis a la caisse d'épargne de brignais 69530.

Le conseiller qui gérait mon compte ma octroyer un crédit de 7100€ en aout 2009, alors que je n'avais rien demandé et surtout je n'ai jamais signé de contrat. Je ne surveillais pas mon compte a l'époque car j'étais constamment malade jusqu'a aujourd'hui ou on ma reconnu une maladie qui c'est aggravée avec le temps car les médecins n'arrivaient pas a donner un nom. J'ai une réctocolite ulcéro hémorragique. Il est tout a fait normal que je rembourse ce crédit, j'ai demandé a ce que la banque prenne également sa part de responsabilité en diminuant le taux d'interet, car j'ai regroupé ce crédit avec un premier crédit pris en 2008 pour allégé les frais. J'ai demandé au mois de juin 2010 a voir ce fameux contrat, le directeur me signale au mois de novembre 2010 qu'il ne retrouve pas ce contrat qu'il n'y a rien dans leur archive.

Aujourd'hui une conseillère m'appelle et me dit qu'il on trouvé le contrat.

Vu que j'avais avisé le siège de mon cas la banque a délibéremment fait un faux car je n'ai jamais rien signé.

Ma question est la suivante :

quel recourt ai je pour me protéger et me défendre?

merci de bien vouloir me répondre avec mes sincères salutations